

## REVISION DU PLU DE TRAÎNOU

Atelier de travail n°1 - PADD  
Le 12 mai 2025, Mairie

### Participants

- M. PEPION – Maire
- Mme ETIENNE – 4<sup>e</sup> adjointe
- Mme FOUCAULT – 5<sup>e</sup> adjointe
- M. CAILLAUT – Conseiller
- Mme ENGELRIC BERRUET – Conseillère
- Mme MOWHOU – DGS
- Mme SAVROT – Urbaniste (Terr&Am)

### Mise en contexte

Madame SAVROT explique aux membres du groupe de travail que la phase « PADD » débute. Cette phase doit permettre d'établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), grâce à deux ateliers de travail thématiques qui seront organisés en mai et en juin 2025. A la suite de ces ateliers, une proposition de rédaction du PADD sera faite à la commune, avant de procéder une présentation officielle aux Personnes Publiques Associées (PPA).

Après des échanges avec les membres du groupe de travail sur le contenu du PADD, Madame SAVROT rappelle que cette pièce constitue le cœur politique du PLU révisé. Chaque objectif inscrit dans le PADD devra trouver sa traduction au sein des pièces réglementaires qui composent le PLU (zonage, règlement, OAP).

### Trame Vert et Bleue

Madame SAVROT transmet à chaque membre du groupe de travail un fascicule relatif à la Trame Verte et Bleue (TVB), permettant de se familiariser avec cet outil et les termes techniques associés : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, continuités écologiques, etc.

Au cours de cette première partie de l'atelier, les élus sont invités à :

- Prendre connaissance des termes techniques relatifs à la Trame Verte et Bleue ;
- Comprendre le fonctionnement, en général, de la Trame Verte et Bleue ;
- Identifier les éléments composant la Trame Verte et Bleue à Traînou, à partir des limites existantes fixées par le Schéma Régional de Cohérence Ecologie (SRCE).

Les élus travaillent sur plan à la définition des espaces relatifs à la TVB :

- Les cours d'eaux et points d'eau d'ores et déjà identifiés sont réunis au sein de la « trame bleue »
- Les espaces boisés sont principalement inclus dans la « trame verte ». Les limites de la TVB proposées par le SRCE sont étendus pour englober les entités boisées et naturelles de façon plus cohérentes.

Madame SAVROT rappelle que des prospections environnementales seront effectuées par le bureau d'études IEA une fois que les secteurs d'extension de l'urbanisation auront été préalablement définis.

Les élus sont ensuite invités à identifier les enjeux relatifs à la TVB à inscrire dans le PLU, en cohérence avec les orientations du SCoT. Des solutions réglementaires sont d'ores et déjà envisagées.

Objectif du SCoT	Enjeux dans le PLU	Traduction réglementaire envisageable
Préserver les réservoirs de biodiversité (Natura 2000, milieux boisés, milieux ouverts, ...)	<p>Conserver l'inconstructibilité des réservoirs de biodiversité</p> <p>Maintenir et conserver l'activité agricole (et les milieux associés)</p> <p>Préservation des petits boisements et des abords de l'étang</p>	<p>Inscrire les milieux boisés et naturels, ainsi que les espaces renommés (Natura 2000, ...) en zone naturelle</p> <p>Inscrire les milieux ouverts en zone agricole</p>
Préserver les corridors écologiques en confortant et renforçant les continuités écologiques	Maintenir les continuités écologiques en dehors des zones constructibles	
Préserver et restaurer la trame bleue (zone humide, cours d'eau, points d'eau)	<p>Préserver les berges des cours d'eau</p> <p>Interdire l'urbanisation des zones humides</p>	<p>Inscrire les milieux humides en zone naturelle</p> <p>Fixer une distance d'implantation par rapport aux berges</p>
Améliorer la préservation de nature en ville	Maintenir les éléments naturels remarquables (arbres dans le bourg et dans les extérieurs)	Identifier les éléments naturels remarquables
Gérer durablement les eaux pluviales	Favoriser un traitement des eaux pluviales à la parcelle (sauf incapacité technique)	Définir des règles dans le règlement écrit pour obliger l'infiltration des eaux pluviales sur site

## Equipements / réseaux / mobilité

Madame SAVROT explique que le SCoT du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne fixe une enveloppe foncière globale pour les projets d'équipement à l'ensemble de la Communauté de Communes de la Forêt. Cette enveloppe est de 12 ha, pour 20 ans (2020-2040), pour les projets réalisés en extension de l'enveloppe urbaine existante. Les projets qui seraient effectués au sein de l'enveloppe urbaine existante ne génèrent pas de consommation au titre du SCoT.

A travers une série d'objectifs et d'interrogation, les élus sont invités à réfléchir aux besoins et projets en matière d'équipements / réseaux / mobilités.



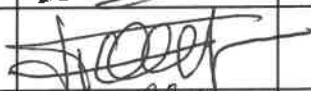
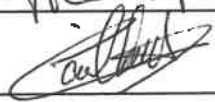
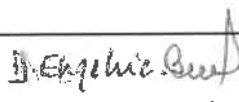

Thématique / objectifs du SCoT	Prise en compte dans le PADD du PLU
<p>Soutenir les projets d'équipements locaux, pour renforcer l'offre existante, en particulier dans les pôles</p>	<p>Plusieurs projets d'équipements sont identifiés à plus ou moins long terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets en cours : gendarmerie + maison de santé + résidence Ages et Vie</li> <li>- Projets à envisager : construction d'une salle des fêtes + création d'un 3<sup>e</sup> gymnase + éventuel agrandissement de la maison de santé</li> </ul> <p>Informations générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'école compte à ce jour 16 classes, ce qui est suffisant au regard des effectifs scolaires.</li> <li>- Il serait pertinent que la commune acquière la parcelle « triangulaire » située à l'avant de la zone d'équipements (vers le gymnase, le collège, etc.)</li> </ul> <p>Les réseaux : la capacité de station d'épuration (STEP) est dépassée. La compétence revient désormais à la CC de la Forêt. Des travaux sont prévus d'ici 5 à 10 ans, avec soit un agrandissement de la STEP actuelle, soit une nouvelle STEP.</p> <p>↳ L'inadaptation des réseaux est susceptible de contraindre le développement urbain de Traînou. <b>Si la STEP n'est pas adaptée pour l'arrivée de nouveaux habitants, l'ouverture des secteurs qui seront éventuellement inscrits en zone « à urbaniser » devra être conditionnée à la réalisation des travaux d'agrandissement.</b></p>
<p>Conforter le classement de « Pôle secondaire »</p>	<p>Deux communes sont inscrites comme « Pôle secondaire » au sein de la CC de la Forêt, à savoir Traînou et Loury. La mutualisation des équipements et projets entre les deux communes est difficile. Par ailleurs, la commune de Neuville-aux-Bois n'est pas suffisamment accessible pour envisager une mutualisation directe des équipements du pôle principal.</p>
<p>Renforcer l'offre en transports collectifs et encourager les modes doux de déplacement</p>	<p>La compétence « mobilité » ne relève pas de la commune. Différents intervenants sont à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La CC de la Forêt pour l'aménagement des voiries</li> <li>- Le Département du Loiret pour la gestion des routes départementales</li> <li>- La Région Centre Val de Loire pour les transports en commun</li> </ul> <p>Quelques réflexions et projets sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réflexion pourra être menée pour favoriser la mise en place d'un réseau cyclable au sein du bourg.</li> <li>- Une aire d'accueil de camping-car pourrait être créée (localisation à définir)</li> <li>- Les itinéraires de balades et de randonnée sont à maintenir</li> </ul>

Valorisée les entrées de villes	Aucun projet n'est envisagé à ce titre.
---------------------------------	---

## 4 EME REUNION PLU DE TRAINOU

DATE : 12 MAI 2025

SECRETAIRE DE SEANCE

	NOM	FONCTION	REPOSE	PRESENT signature	ABSENT représenté par	ABSENT excusé	ABSENT
1	M. PEPION	M. LE MAIRE	OUI				
2	M. TEMPLIER	1er ADJOINT					
3	MME RENIMEL	2ème ADJOINTE					
4	M. MARTINEZ	3ème ADJOINT	NON				
5	MME ETIENNE	4ème ADJOINTE	OUI				
6	MME FOUCAULT	5ème ADJOINTE	OUI				
7	M. CAILLAULT	Conseiller	OUI				
8	M. GALLIER	Conseiller					
9	M. FAUQUEMBERGUE	Conseiller					
10	MME ENGELRIC BERRUET	Conseillère	OUI				
11	MME MARECHAU	Conseillère					
12	M. ARMAND	Conseiller					
13	M. MASSAMBA MA NKOSSOU	Conseiller					
14	MME BEAUFILS	Conseillère					
15	MME BELLOTO	Conseillère					
16	M. ROLAND	Conseiller					
17	MME MOWHOU	DGS	OUI				
18	MME MARIETTE	Responsable urbanisme CCF	NON				